

Mensualisation de vos factures d'eau potable

Le SIVOM Sioule et Bouble vous propose depuis 2019 la mensualisation de vos factures d'eau potable. Si vous optez pour ce mode de règlement, vous pourrez ainsi anticiper le règlement de votre facture annuelle en 10 mensualités (si année entière), suivies d'un mois blanc et du prélèvement du solde après les relevés de compteur de votre commune.

Pour bénéficier de ce mode de règlement, **un contrat spécifique doit être souscrit auprès du SIVOM.**

Pour nous permettre de vous l'adresser, il convient de nous retourner :

- **Le coupon ci-dessous dûment complété,**
- **Un relevé d'Identité Bancaire (RIB),**
- **Une copie de votre carte d'identité (ou extrait Kbis pour une société).**

DEMANDE DE MENSUALISATION

à retourner au SIVOM de Sioule et Bouble, à l'adresse ci-dessus
avec un RIB et une copie carte d'identité (ou Kbis)

COMMUNE DE :

Référence(s) point de consommation :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Nombre de personnes au foyer :